

# ACCOMPAGNEMENT

## Notre mission :

Accueillir, former, évaluer et accompagner des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à retrouver le chemin de l'emploi durable.

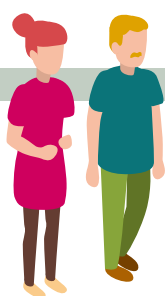
(Art. L 5132-4 du Code du travail)

**Espace 72 a pour mission de faciliter les recrutements des entreprises locales du secteur de la Propreté ou du secteur de l'Aide à la personne, en proposant des hommes et des femmes formé(e)s, autonomes et compétent(e)s.**

**Les personnes présentées et recommandées ont suivi un parcours de professionnalisation de 0 à 24 mois chez Espace 72.**

## PRESCRIPTEURS

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (SPE)  
STRUCTURES D'INSERTION  
PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)



## ENTREPRISE ECOLE Formation



## Mise en situation Acquisition Certification



## SORTIE VERS UN EMPLOI DURABLE



SERVICE À  
LA PERSONNE

ENTREPRISES  
DE PROPRETÉ

De 0 à 24 mois maximum

Dès que l'ensemble de ses savoirs (être et faire) sont maîtrisés, Espace 72 les recommandent aux Entreprises.

Pour ce faire, nous présentons le/la candidat/te aux Entreprises lors d'une rencontre tripartite afin d'échanger sur leurs attentes et leur présenter la personne, son parcours, son projet.

Pour sécuriser le positionnement, nous proposons une immersion gracieuse dans l'entreprise afin d'évaluer les compétences de la personne au sein même de son organisation.

Il en résultera un recrutement qui peut être précédé de la mise en place de formations adaptées au besoin de l'Entreprise (ex. CACES Nacelle, etc). Ces formations sont prises en charge par Espace 72.

Enfin, Espace 72 assure un suivi dans l'emploi des personnes recrutées en restant à la disposition de l'Entreprise et du Salarié Apprenant.

Le Conseiller Emploi/Formation d'Espace 72 est l'interlocuteur unique. Il assure un rôle de relais permanent, disponible et réactif.

## En tant qu'Entreprise Ecole, nous nous engageons à :

### Faciliter la transmission de toute information utile à l'entreprise et au salarié de nature à sécuriser le recrutement du salarié :

- présentation de l'entreprise et du poste ouvert au salarié (profil et compétences recherchés),
- présentation du salarié à l'entreprise : bilan du travail d'accompagnement préalable (parcours, employabilité, compétences acquises, formation).

### Apporter à l'entreprise un appui administratif lors du recrutement du salarié :

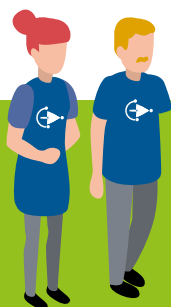
- information sur les types de contrats et les aides mobilisables,
- information (ou renvoi vers l'interlocuteur le plus compétent) sur les documents administratifs.

### Assurer le suivi du salarié après son embauche par l'entreprise :

- organisation de contacts réguliers avec le salarié et/ou avec l'entreprise, selon les besoins.



## Les conditions de la réussite d'une mission d'accompagnement, la volonté et l'engagement des acteurs.



# ACCOMPAGNEMENT - PROJET

Identifier et résoudre les problématiques sociales  
(mobilité, garde d'enfants, maîtrise de la langue,...)

Identifier et valider un projet professionnel et/ou d'un secteur d'activités  
(Propreté, Aide à la Personne, autres)

S'appuyer sur les mises en situation pour valider les compétences inhérentes au projet

Développer les compétences (CQP, formations, interne et externe..)

Accompagnement et suivi en post contrat pendant 4 à 6 mois en entreprise

Immersion en entreprise

ENTREPRISES PARTENAIRES

### Le salarié apprenant :

Dès son embauche, le salarié apprenant est le principal acteur de la réussite de son projet professionnel. Il réalise les démarches en lien avec son projet.

Motivé, il œuvre et s'engage, gagne en confiance et monte en compétences tout au long de son contrat, grâce aux apprentissages déployés lors des formations internes et des mises en situations professionnelles.

### Le Responsable Formation et l'équipe d'encadrement technique :

Toute l'équipe accueille, forme, évalue et motive le salarié. Ils participent activement aux apprentissages tant par de la formation in situ que par des évaluations lors des mises en situations professionnelles.

L'équipe propose une écoute attentive face aux difficultés de la personne tout en fixant des objectifs de progression.

### Le Conseiller Emploi Formation :

Le Conseiller définit le projet individuel avec la personne (emploi, création d'entreprise, formation, etc.) et propose des actions adaptées au projet (ateliers thématiques, offres d'emploi, etc.). Il va coordonner le développement des compétences en s'appuyant sur le processus de formation.

Il conseille la personne dans ses démarches, effectue le suivi en situation de production des actions et lui propose des axes d'évolution.

Il identifie les besoins et les attentes des employeurs en matière de recrutement, de gestion des compétences, de formation et définit les modalités de collaboration.

### L'entreprise ou la collectivité :

L'entreprise et la collectivité sont les acteurs pour lesquels Espace 72 travaille.

En nous faisant confiance, elles permettent aux salariés apprenant de retrouver un emploi, de reprendre confiance en elles et de trouver une place dans la société.